Publié sur <u>www.creuse.fr</u> le 29/06/2023

Envoyé en préfecture le 29/06/2023 Reçu en préfecture le 29/06/2023 Publié le

ID: 023-222309627-20230627-CD2023_0049-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 23 JUIN 2023

DELIBERATION N°CD2023-06/1/18 **DOSSIER N°5809**

CONTRATS DE PROJET DANS LE CADRE DE L'EXPÉRIMENTATION SUR L'ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ DES ALLOCATAIRES DU RSA

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Thierry GAILLARD, Jérémie SAUTY, Marinette JOUANNETAUD, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE Hélène PILAT à Guy MARSALEIX Catherine GRAVERON à Franck FOULON

ORIGINE : Direction Générale des Services/Direction des Ressources Humaines

RAPPORTEUR: M. Thierry GAILLARD

OBJET : Contrats de projet dans le cadre de l'expérimentation sur l'accompagnement renforcé des allocataires du RSA



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,

VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Réaions.

VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse.

VU le rapport CD2023-06/1/18 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

ID: 023-222309627-20230627-CD2023_0049-DE

D'adopter l'ensemble des propositions relatives à la création des 21 contrats de projets au regard des moyens alloués par l'État qui prend en charge à hauteur de 100% les coûts salariaux sur une période du 1^{er} mars 2023 au 31 décembre 2024 et détaillé ci-après :

- 18 postes de conseillers insertion socioprofessionnelle,
- 1 chef de projet
- 1 coordonnateur administratif
- 1 poste de chargé de développement numérique

1. CONSEILLERS D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE (CISP)

Rattachés à la Direction Insertion logement, les CISP seront positionnés dans les UTAS (3 par UTAS) et seront amenés à accompagner une file active d'environ 50 à 70 allocataires du RSA suite à des orientations vers un accompagnement socioprofessionnel ou un accompagnement relevant de remobilisation. Ils travailleront en étroite collaboration et avec l'appui des travailleurs sociaux des UTAS mais aussi de l'ensemble des professionnels qui permettront de faciliter le retour à une insertion professionnelle.

Leurs missions seront notamment les suivantes :

- Accompagnement socio professionnel des demandeurs d'emploi, en collaboration avec l'assistant social de secteur, dans le cadre de l'accompagnement global des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) soumis à droits et devoirs, sur orientation.
- Aide à la construction et la mise en œuvre du parcours d'insertion professionnelle en lien avec l'assistant social de secteur, avec une formalisation dans le livret d'accompagnement,
- · Accompagnement vers et dans l'emploi,
- Travail en lien avec les entreprises locales présentes sur le territoire,
- Élaboration du contrat d'engagement réciproque et accompagnement dans sa mise en œuvre,
- Activation de tous les dispositifs contribuant à l'élaboration et la mise en œuvre du projet en mobilisant notamment, les actions du Pacte Territorial d'Insertion,
- · Rédaction des écrits en lien avec l'activité,
- Réalisation des diagnostics IAE. (Insertion par l'Activité Économique),
- Contribution à l'observation et au diagnostic de territoire et à la remontée des besoins de la population en lien avec les chargés de projet de la direction Insertion Logement,
- Travail en lien avec les partenaires du territoire,
- Participation en fonction des besoins à différentes commissions pluridisciplinaires (Commission insertion...), aux réunions de service (UTAS, binôme, départementales...) aux réunions thématiques et à certaines instances partenariales ou avec les partenaires locaux.

Ces emplois non permanents relèvent de la catégorie A ou B, du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (spécialité assistant de service social ou conseiller en économie sociale et familiale ou éducateur spécialisé) ou des attachés territoriaux, du cadre d'emplois des animateurs territoriaux ou des rédacteurs territoriaux.

2. CHEF DE PROJET EXPÉRIMENTATION RSA

Rattaché à la Direction Insertion logement, il sera en lien direct avec le Directeur. Il suivra la déclinaison de l'ensemble des actions et retranscrira l'ensemble des éléments nécessaires à l'évaluation de l'expérimentation.

Ses missions seront notamment les suivantes :

- Co construire et décliner des actions de l'expérimentation en animant les groupes de travail :
 - Faciliter les dynamiques collectives partenariales avec les acteurs départementaux sur des thématiques aux territoires expérimentaux,
 - Animer un ou plusieurs groupes de travail permettant de définir la méthode commune aux territoires

Envoyé en préfecture le 29/06/2023 Reçu en préfecture le 29/06/2023 Publié le

ID: 023-222309627-20230627-CD2023_0049-DE

expérimentaux,

- Capitaliser et rendre lisible la démarche,
- Déclinaison et suivi de la mise en place des outils numériques :
 - Faciliter l'utilisation des outils numériques pour optimiser l'expérimentation,
- Apport d'un appui méthodologique et technique CISP. :
 - Organisation de temps d'échanges et d'analyse des pratiques, échanger sur l'offre de service existante....
- Évaluation et capitalisation :
 - Suivre les travaux nationaux relatifs à l'expérimentation RSA. Assurer le retour d'information et le suivi des indicateurs auprès des instances de l'État.
 - Compiler les données statistiques qui permettront d'évaluer le travail réalisé et l'impact sur les parcours,
- Participer à l'évaluation.

Cet emploi non permanent relève de la catégorie A, du cadre d'emplois des assistants territoriaux socioéducatifs (spécialité assistant de service social ou conseiller en économie sociale et familiale ou éducateur spécialisé) ou des attachés territoriaux.

3. COORDONNATEUR ADMINISTRATIF EXPÉRIMENTATION RSA

Rattaché à la Direction Insertion logement, il sera en lien avec le chef de projet de l'expérimentation RSA. Il assurera le suivi administratif de l'expérimentation.

Ses missions seront notamment les suivantes :

Participation aux réunions de travail et retranscription du contenu des échanges,

La finalité est de produire des supports visant à faciliter les dynamiques collectives partenariales avec les acteurs départementaux sur des thématiques travaillées - être en appui au chef de projet pour l'animation de groupes de travail,

- Suivi administratif des équipes de l'expérimentation,
- Élaboration des supports de synthèse et de communication.
- Suivi financier de l'enveloppe de l'expérimentation.

Cet emploi non permanent relève de la catégorie C, du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

4. CHEF DE DU DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE EXPÉRIMENTATION RSA:

Rattaché à la Direction Insertion logement, il sera en lien avec les équipes de la DUNSI et le chef de projet SI pour suivre et répondre à la mise en place des outils numériques (RDV insertion, Carnet de bord, DORA) nécessaires pour améliorer l'accès à l'emploi des allocataires RSA mais aussi travailler sur l'interface avec SOLIS.

Ses missions seront notamment les suivantes :

- Appui aux équipes dans le cadre de la mise en place des requêtes.
- Traitement des extractions et intégrer les flux dans SOLIS.
- Mise en place des requêtages,
- Participation aux groupes de travail régionaux et / ou nationaux visant à améliorer les outils développés par le GIP de l'Inclusion.

Cet emploi non permanent relève de la catégorie A ou B, du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ou attachés territoriaux ou du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ou rédacteurs territoriaux.

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

ID: 023-222309627-20230627-CD2023_0049-DE

Se sont abstenus:

M. Eric BODEAU, M. Philippe BAYOL, M. Thierry BOURGUIGNON, Mme Mary-Line GEOFFRE, M. Patrice FILLOUX, Mme Marie-France GALBRUN, M. Jean-Luc LEGER, M; Jean-Jacques LOZACH, Mme Marinette JOUANNETAUD, Mme Isabelle PENICAUD, Mme Armelle MARTIN, Mme Renée NICOUX

Adopté: 18 pour - 0 contre - 12 abstention(s)

La Présidente du Conseil Départemental de la Creuse Valérie SIMONET